

LE PDG DIT NON !

Le 31 janvier, l'intersyndicale s'adressait à la DG pour qu'elle reconsidère sa décision unilatérale sur les salaires et l'emploi.

La réponse est tombée ce 9 février : C'est NON !

Pour la DG, tant qu'aucun contrat export ne sera signé, il est hors de La CFDT, a rappelé que le simple fait d'être sélectionné par l'Inde est déjà une grande victoire qui mérite un retour sur les salariés et qui aurait pour effet d'apaiser la crispation sociale.

D'autant qu'une certaine visite présidentielle est prévue aux EAU...

La DG dit qu'elle peut comprendre la demande, mais que ce n'est pas dans sa grille de lecture...

Tour à tour, les Organisations Syndicales sont intervenues pour dire à la DG qu'elle fait fausse route en ignorant le malaise qui règne actuellement et qui face à une telle réponse, ne peut que s'amplifier.

Pour la CFDT : Aucune proposition nouvelle de la DG, et conformément à l'engagement de l'Intersyndicale, nous allons vous consulter une nouvelle fois pour décider avec vous des suites à donner !



Congés d'été

Mauvaise note de la Direction !

C'est une nouvelle fois un message négatif que la Direction d'établissement adresse au personnel à l'issue de l'entrevue du 7 février. Au cours de cet entretien, les cinq Organisations Syndicales de l'établissement lui ont remis les résultats de l'enquête sur les congés.

421 salariés se sont prononcés contre la fermeture imposée.

Le Directeur nous a affirmé « comprendre l'aspiration du personnel à disposer de ses congés d'été, mais d'ajouter que l'entreprise avait ses contraintes ».

Cette mesure inutile rajoute une contrainte supplémentaire imposée aux salariés.

Le personnel souhaite simplement pouvoir passer ses vacances en famille.

L'initiative des Organisations Syndicales a permis de lever l'ambiguïté concernant la prise de la quatrième semaine de congés. Celle-ci est à prendre à la convenance de chacun avant le 31 octobre 2012.

Nous constatons déjà les premiers refus de dérogation. Nous appelons les salariés à saisir les Organisations syndicales en cas de rejet de leur demande.